

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUILLET 2022**

Délibération n°2022.07.131

**Covoiturage : co-financement par GrandAngoulême des aires de
covoiturage de Villesèche et Brenat**

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 juillet 2022

Secrétaire de Séance: Fadilla DAHMANI

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **55**

Nombre de pouvoirs: **16**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Sandrine JOUINEAU à Vincent YOU, Gérard LEFEVRE à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Isabelle MOUFFLET à Gérard DEZIER, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à François ELIE,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION

N° 2022.07.131

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

COVOITURAGE : CO-FINANCEMENT PAR GRANDANGOULEME DES AIRES DE COVOITURAGE DE VILLESECHE ET BRENAT

Les autorités organisatrices de mobilité telles que GrandAngoulême, et maintenant la Région, sont compétentes pour « Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ». Dans ce cadre, elles établissent « un schéma de développement des aires de covoiturage ».

GrandAngoulême a réalisé en 2019 une étude pour définir la stratégie communautaire en matière de covoiturage, intégrant notamment une réflexion sur le schéma des aires de covoiturage. Ce projet de schéma a été partagé avec les communes et le Département en 2019, puis la réflexion a été suspendue dans l'attente de la nouvelle mandature. Il sera retravaillé au regard des orientations du schéma des mobilités en cours de définition.

Le projet de schéma des aires de covoiturage a été présenté à nouveau au groupe de travail mobilités du 8 septembre 2021 et du 17 mai 2022. Il sera transmis notamment aux communes pour avis à compter de l'été 2022.

Par courrier du 7 avril 2022 et suite à une réunion du 1^{er} juin 2021, le département de la Charente a sollicité GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation de travaux d'aménagement de deux aires de covoiturage à proximité de la RN141 :

- Une aire de 20 places (évolutive à 38 places dans une éventuelle extension ultérieure) en bordure de la RD939 à Saint Yrieix – Villesèche,
- Une aire de 21 places (évolutive à 37 places dans une éventuelle extension ultérieure) en bordure de la RD37 au niveau de Fléac – Brenat.

Ces aires sont identifiées au projet de schéma des aires de covoiturage de GrandAngoulême.

Ces projets ont été présentés au groupe de travail mobilités du 8 septembre 2021 qui a donné un avis favorable à un accompagnement financier de la part de GrandAngoulême au Département pour la création de ces aires, sous réserve d'une adaptation du projet pour prendre en compte l'aspect environnemental (limiter l'imperméabilisation des sols, prévoir des espèces végétales adaptées, ...) et d'engagement du Département sur une réciprocité des financements. La question des conditions d'entretien et l'enjeu de mettre en place une évaluation régulière des pratiques (comptages, enquêtes qualitatives...) ont également été soulignés par le groupe de travail.

Ces différents points ont été évoqués le 13 juin 2022 entre le Vice-Président Mobilités de GrandAngoulême et le Vice-président du Département en charge de l'aménagement du territoire et des infrastructures résilientes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Publication : 18/07/2022

Le Département a confirmé avoir fait évoluer la nature des projets sur l'aspect environnemental avec des ouvrages qui intègrent désormais des surfaces de stationnement engazonnées, à hauteur de 50% pour l'aire de Villesèche et de 100 % pour celle de Brenat (hors places dédiées au PMR), ainsi que des espaces végétalisés (cf. vue 3D en annexe de l'aire de Villesèche). Par ailleurs, le Département prévoit d'établir avec chacune des communes concernées une convention d'entretien pour ces aires. S'agissant de l'évaluation des pratiques, le département ne réalisera pas d'enquête spécifique mais effectuera ponctuellement des comptages d'occupation.

Lors de la réunion, le Département a également acté un accord de principe pour assurer la maîtrise d'ouvrage des aires de covoiturage structurantes à proximité des routes départementales, sous réserve :

- de leur cofinancement par GrandAngoulême qui interviendra exclusivement sur les sites identifiés au projet de schéma des aires de covoiturage de l'agglomération ;
- que les partenaires locaux puissent accompagner le Département dans la recherche, voir la mise à disposition du foncier nécessaire à la création de ces ouvrages.

Le Département sollicite une participation de GrandAngoulême à hauteur de 50% du montant des travaux HT des 2 aires, soit environ 55 000 €.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juin 2022,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement au département de la Charente d'une participation financière de 55 000 € maximum, soit 50% du coût HT des ouvrages, pour la réalisation de ces deux aires de covoiturage.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout acte afférent à cette délibération.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220707-2022_07_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022
Publication : 18/07/2022